

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2013

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Monsieur le Maire rend hommage à Nelson Mandela qui s'est éteint à l'âge de 95 ans à Johannesburg et propose au Conseil Municipal d'applaudir cet homme qui a consacré sa vie à la justice, à l'égalité et à la dignité. Il voua entièrement sa vie, à l'Afrique de Sud, continuant sans relâche son combat pour les droits de l'homme. Il reçut en novembre 1993 le Prix Nobel de la Paix.

Le procès-verbal du 18 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les changements suivants :

- Les délibérations ci-dessous qui étaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont été modifiées et mises sur table le jour du Conseil Municipal :

- N°503 ayant pour objet « Subventions de fonctionnement solde 2013 ».

- N°603 ayant pour objet « Cession SCI Dam ».

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 18 novembre 2013 dans le domaine des marchés publics, des cessions et acquisitions immobilières.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Adopte le Budget Primitif Ville et Transport 2014.

- Alloue un acompte sur les subventions pour 2014 à l'Amicale des Employés Municipaux et à l'Association des Retraités Municipaux.

- Fixe le montant de la subvention de fonctionnement pour 2014 au Budget C.C.A.S. et au Budget Transport.

- Vote le solde de la participation 2013 à l'Association Familles Rurales de Grand-Couronne et le versement d'acomptes sur la subvention 2014.

- Alloue une indemnité de Conseil annuelle à M. Jérôme GUILLOTIN et Mme Isabelle GOHEL, receveur municipal, pendant la durée respective de leur gestion prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

- Accepte la demande d'admission en non valeur présentée le 12 novembre 2013 par la trésorerie de Grand-Couronne.

- Approuve la renonciation totale des pénalités qui ont été appliquées à la société PROMESSOR concernant un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des services de télécommunications et des services de communications de données.

.../...

- Complète la délibération du 18 juin 2012 concernant le plafond d'encaissement par la Caisse Centrale à hauteur de 2 000 euros, concernant la vente de matériels et objets réformés sur le site internet de la ville. Au-delà de cette somme, un titre sera émis.
- Fixe les montants des loyers des différentes propriétés communales au 1^{er} janvier 2014.
- Attribue au Foyer socio-éducatif du collège Matisse, une participation financière pour l'organisation d'un séjour en Angleterre du 20 au 24/05/2014.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Association Comédiamuse relative à la mise en place d'ateliers de pratique théâtrale et d'école du spectateur.
- Décide de la création d'un Comité Technique et C.H.S.-C.T. commun pour les agents de la commune de Grand-Couronne et du C.C.A.S.
- Institue selon les modalités figurant dans la délibération et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, la prime de service et de rendement aux agents relevant des cadres d'emplois qui figurent dans la délibération.
- Abroge la délibération du 21 septembre 2000 et met en place l'indemnité spécifique de service à compter du 1^{er} janvier 2014 selon les textes applicables à la Fonction Publique d'Etat aux agents relevant des grades figurant dans la délibération.
- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement pour une durée de un an à compter du 20 mars 2014, d'un contrat se rapportant au poste de Responsable de l'Épicerie Sociale et Solidaire.
- Octroi une gratification mensuelle sur la base de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale pendant la durée de la convention, à savoir du 12/11/2013 au 21/02/2014, à une stagiaire.
- Décide de la transformation des emplois figurant dans la délibération correspondante, dans le cadre des avancements de grade, d'une mise en stage et suite à réussite à concours au 1^{er} janvier 2014.
- Maintien la parité entre les élus municipaux et les représentants du personnel au sein du Comité Paritaire et du C.H.S.-C.T. pour les élections professionnelles 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à signer :
 - 1°) – Un contrat d'objectifs avec les Requins Couronnais.
 - 2°) – Une convention avec les Requins Couronnais : afin de percevoir une subvention supérieur à 23 000 euros.
 - 3°) – Un avenant à la convention pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 entre la Ville, le Département et le Comité d'Action et de Promotion Sociales.
- Vote le solde des subventions pour 2013 aux associations sportives figurant dans la délibération correspondante.
- Fixe un tarif au locataire de la salle Annie Guilbert dans le cas où le boîtier de commande de l'alarme incendie est ouvert.
- Accorde des subventions pour l'exercice 2013 et pour l'exercice 2014 aux associations désignées dans la délibération.
- Une subvention exceptionnelle est également accordée à l'Association des Jardins Ouvriers et Familiaux Marcel Dorival de Grand-Couronne pour l'achat d'un portail.

Alloue une aide financière dans le cadre de la Commission « Eco-subvention » aux personnes qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions.

- Autorise M. le Maire à signer la convention pour la somme indiquée dans la délibération entre la Ville et Nexity, afin d'étendre le réseau d'eau potable pour la mise en place ultérieure d'un poteau de défense incendie.
- Cède à la SCI DAM la parcelle du terrain nu cadastrée AH 813, représentant une superficie de 1 358 m², sise 42 bis de Bas de Grand-Couronne.
- Autorise M. le Maire à signer une convention d'enlèvement de véhicules avec la société WIBAULT selon les prescriptions applicables aux opérations d'enlèvement et de transport en fourrière.
- Autorise M. le Maire à signer les deux conventions entre la Ville et les partenaires suivants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 :
 - 1°) – Avec le Comité d'Action et de Promotion Sociales C.A.P.S., concernant l'atelier de vie quotidienne.
 - 2°) – Avec l'Association l'Ecrit Santé JOURNAL GLOBULES concernant le journal local réalisé par et pour les jeunes.
- Valide la réalisation d'évaluations en milieu de travail, sur l'année 2014, au bénéfice de demandeurs d'emplois suivis par le Pôle Emploi et de jeunes en insertion professionnelle accompagnés par la Mission Locale.
- Autorise M. le Maire à signer la convention cadre de partenariat « Etablissement et Ecoles du Développement Durable ».

Fin de séance à 19 H 40.

Fait à Grand-Couronne, le 18 décembre 2013.

Le Maire,
Michel LAMAZOUADE.